

Article 9 : « Je crois à la sainte Église catholique »

Paragraphe 1 : L'Église dans le dessein de Dieu

CEC 758-769

2. Origine, fondation et mission de l'Église

L'Église est par son essence même missionnaire car elle découle de la mission du Fils et de l'Esprit-Saint :

De sa nature, l'Église, durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père¹.

*On ne comprend l'Église qu'en la rattachant à ses sources qui sont les missions visibles du Fils et de l'Esprit-Saint. Le Père qui, de toute éternité, engendre le Fils, **l'envoie, le missionne** dans le monde au jour de l'Incarnation. Cette mission visible aboutit au Christ, qui est la Tête. Le Père et le Fils qui, de toute éternité, « soufflent » ou « spirent » l'Esprit, **l'envoient, le missionnent** dans le monde au jour de Pentecôte. Cette mission visible aboutit à l'Église, qui est le Corps. En sa Tête et en son Corps, l'Église vient d'un élan irrésistible, parti du sein de la Trinité. Elle est missionnée à travers l'espace et le temps jusqu'au jour de sa rencontre avec le Christ, à la Parousie. Elle est, par essence, missionnaire. Participer à l'Église, ce sera, jusqu'à la fin du monde, participer au désir missionnaire².*

Tout d'abord, Jésus est l'envoyé du Père : il ne cesse de le répéter³ :

Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais pour que par lui le monde soit sauvé⁴.

Quand les temps furent accomplis, Dieu envoya son Fils né d'une femme, né sous la Loi, pour racheter ceux qui étaient sous la Loi, afin que nous recevions la qualité de fils⁵.

Le verbe employé, ἀποστελλειν □ envoyer, députer, se réfère à une institution très attestée dans la mentalité grecque : ἁποστολος (= envoyé, député, chargé de mission), traduisant lui-même le mot hébreu *shaliah*, titre donné à l'ambassadeur plénipotentiaire, représentant complètement celui qui l'envoie.

Les apôtres eux-mêmes sont les envoyés du Fils :

Et au point du jour, Jésus convoqua ses disciples et il choisit douze d'entre eux auxquels il donna le nom d'apôtres⁶.

Les envoyés institués par le Fils doivent s'interpréter dans ce même contexte : il s'agit d'hommes qui seront ses ambassadeurs avec tous ses pouvoirs, comme lui-même a été envoyé

¹ CONCILE VATICAN II, Décret *Ad Gentes* 2.

² JOURNET, *L'Église telle que la pense et la vit sainte Thérèse de Lisieux*, NV 50 (1975), n° 4, p. 304.

³ Cf Jn 8, 18. 29. 42.

⁴ Jn 3, 17.

⁵ Gl 4, 4-5.

⁶ Lc 6, 13.

par le Père avec tous ses pouvoirs. C'est par l'autorité du Christ ressuscité que les apôtres sont envoyés :

*Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie*⁷.

Entre le Christ et l'Église, il y a véritable transmission de pouvoir, selon la volonté explicite de celui-ci :

*Qui vous accueille m'accueille, et qui m'accueille accueille celui qui m'a envoyé*⁸.

Les apôtres vont pouvoir opérer une démultiplication de l'action salvatrice du Christ :

*Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc ! De toutes les nations, faites des disciples*⁹.

L'Église envoyée se situe dans le prolongement de la mission du Fils. De même que le Fils préexiste et vient du ciel, de même, analogiquement, l'Église :

*Puis je vis un ciel nouveau, une terre nouvelle — le premier ciel, en effet, et la première terre ont disparu, et de mer, il n'y en a plus —. Et je vis la Cité sainte, Jérusalem nouvelle, qui descendait du ciel d'auprès de Dieu ; elle s'est faite belle, comme une jeune mariée parée pour son époux. J'entendis alors une voix clamer du trône : Voici la demeure de Dieu avec les hommes. Il aura sa demeure avec eux ; ils seront son peuple et lui, Dieu-avec-eux, sera leur Dieu. Il essuiera toutes larmes de leurs yeux : de mort, il n'y en aura plus ; de pleurs, de cris, de peines, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé*¹⁰.

L'Église est véritablement un don de Dieu envoyé par le Père, comme le rayon de soleil est un don envoyé par le soleil. C'est l'anti-Babel : ce n'est pas une tentative humaine de réconciliation de l'humanité, mais bien une volonté expresse de Dieu, une bienveillance.

Pour aller plus loin :

- CONCILE VATICAN II, *Constitution « Lumen Gentium »*, chapitre 1.
- MONTCHEUIL, Y. (de), *Aspects de l'Église*.

⁷ Jn 20, 21.

⁸ Mt 10, 40.

⁹ Mt 28, 18-19.

¹⁰ Ap 21, 1-4.